

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 21 décembre 2015**CP2015_12_35
id. 2251

L'an deux mille quinze le vingt et un décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE
PROGRAMME 2015**

Le Conseil Départemental soutient, depuis de nombreuses années, les travaux d'équipement des collectivités rurales, notamment dans le cadre de l'alimentation en eau potable.

Les programmes adoptés annuellement, lors de l'examen du Budget Primitif, sont financés par des crédits du Département et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Lors du Budget Primitif, les engagements du Département sont définis à partir d'estimations prévisionnelles. Il appartient à la Commission Permanente d'ajuster le montant des subventions départementales, en cours d'année, lorsque les aides complémentaires apportées par l'Agence de l'Eau sont connues.

Quelle que soit l'origine des financements, ces dossiers sont retenus selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 40 % d'aide pour les travaux sur les réseaux d'eau potable,
- 60 % d'aide pour les travaux liés aux usines d'eau potable.

Il s'agit là de taux d'aides maximums, tous co-financements confondus : aides Départementales et aides de l'Agence de l'Eau.

A noter que cet organisme peut intervenir par le biais de 2 fonds distincts :

- ses lignes de crédits traditionnels qui s'appuient sur la politique d'aide votée par le comité de bassin Adour-Garonne,
- ses lignes de crédits S.U.R. (Solidarité Urbain Rural) à destination des communes rurales et dont les critères d'éligibilité et taux d'intervention sont ajustés, pour chaque département, en fonction des attentes des différents conseils départementaux. Ces crédits font l'objet d'une co-programmation annuelle.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Départemental dans le cadre de ses politiques peuvent faire l'objet de dé plafonnements éventuels. L'Assemblée a donné compétence à la Commission Permanente pour réaliser ces ajustements.

Concernant les dossiers pour lesquels un positionnement de la Commission Permanente est sollicité ce jour, vous pourrez trouver ci-après :

- un rappel du plan de financement prévisionnel établi lors du Budget Primitif 2015 (dans le rapport présenté en Commission Permanente du 22 Juin 2015, figure la liste complète des opérations retenues),
- une actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département sur ces dossiers,
- le récapitulatif, par article budgétaire, des interventions finales du Conseil Départemental proposées sur ces dossiers, ce qui permettra la délivrance des arrêtés de subvention correspondants.

I - Plan de financement prévisionnel retenu lors du Budget Primitif 2015

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales 2015			Aides Agence de l'Eau SUR 2015 €	Total Subventions B.P. 2015 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Syndicat des Eaux de la Région de Garganvillar À Castelferrus - Lutte contre les eaux rouges - Réfection du réseau AEP dans le bourg ENV02226/ENV02338	Réseau	450 000	---	67 500 15,00 %	---	112 500 25,00 %	180 000 40,00 %

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales 2015			Aides	Total
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complémentaire €	Agence de l'Eau SUR 2015 €	Subventions B.P. 2015 €
Syndicat des Eaux de Saint-Amans de Pellagal - Montbarla À Montbarla - Renouvellement des canalisations AEP des Granges à la Garrigue et du Buch jusqu'au ruisseau de Fontmanière ENV02222/ENV02357	Réseau	140 000	---	21 000 15,00 %	---	35 000 25,00 %	56 000 40,00 %
SMEP (SIAEP de Valence - Moissac - Puymirol) À Pommevic - Renouvellement du réseau AEP antenne Amiral ENV02292/ENV02358	Réseau	52 816	---	7 922 * 15,00 %	---	13 204 25,00 %	21 126 * 40,00 %
SMEP (SIAEP de Valence - Moissac - Puymirol) À Golfèch - Réhabilitation du réseau AEP rue de la Mairie ENV02320/ENV02359	Réseau	41 000	---	6 150 15,00 %	---	10 250 25,00 %	16 400 40,00 %
SMEP (SIAEP de Valence - Moissac - Puymirol) À Saint-Vincent Lespinasse - Renouvellement du réseau AEP antenne Beller ENV02295/ENV02360	Réseau	158 598	---	23 790 * 15,00 %	---	39 649 * 25,00 %	63 439 * 40,00 %
Total		842 414	---	126 362	---	210 603	336 965

(*) Taux arrondi.

II - Actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental

Pour ces 5 dossiers : Syndicat des Eaux de la Région de Garganvillar - Syndicat des Eaux de Saint- Amans-de-Pellagal - Montbarla - SMEP (SIAEP de Valence - Moissac - Puymirol) ; la participation de l'Agence de l'Eau est inférieure au prévisionnel. Si besoin, en fonction des coûts de travaux réels, une aide complémentaire départementale sera proposée lors du BP 2016.

Ces éléments sont intégrés dans le tableau ci-après.

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales 2015			Aides Agence de l'Eau SUR 2015 €	Total Subventions B.P. 2015 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Syndicat des Eaux de la Région de Garganvillar À Castelferrus - Lutte contre les eaux rouges - Réfection du réseau AEP dans le bourg ENV02226/ENV02338	Réseau	450 000	---	67 500 <i>15,00 %</i>	---	63 721 <i>* 14,16 %</i>	131 221 <i>* 29,16 %</i>
Syndicat des Eaux de Saint- Amans-de-Pellagal - Montbarla À Montbarla - Renouvellement des canalisations AEP des Granges à la Garrigue et du Buch jusqu'au ruisseau de Fontmanière ENV02222/ENV02357	Réseau	140 000	---	21 000 <i>15,00 %</i>	---	22 421 <i>* 16,01 %</i>	43 421 <i>* 31,01 %</i>
SMEP (SIAEP de Valence - Moissac - Puymirol) À Pommevic - Renouvellement du réseau AEP antenne Amiral ENV02292/ENV02358	Réseau	52 816	---	7 922 <i>15,00 %</i>	---	12 954 <i>*24,53 %</i>	20 876 <i>* 39,53 %</i>
SMEP (SIAEP de Valence - Moissac - Puymirol) À Golfech - Réhabilitation du réseau AEP rue de la Mairie ENV02320/ENV02359	Réseau	41 000	---	6 150 <i>15,00 %</i>	---	3 416 <i>*08,33 %</i>	9 566 <i>* 23,33 %</i>
SMEP (SIAEP de Valence - Moissac - Puymirol) À Saint-Vincent Lespinasse - Renouvellement du réseau AEP antenne Beller ENV02295/ENV02360	Réseau	158 598	---	23 790 <i>15,00 %</i>	---	39 149 <i>* 24,68 %</i>	62 939 <i>* 39,68 %</i>
Total		842 414	---	126 362	---	141 661	268 023

(*) Taux arrondi.

III - Proposition d'intervention finale, par article budgétaire, du Conseil Départemental

PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2015			
Maître d'ouvrage Opération	Principale Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTR €	Complémentaire Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTC €	Annuités Article 20414282 Sous-fonction 61 €
Syndicat des Eaux de la Région de Garganvillar À Castelferrus - Lutte contre les eaux rouges - Réfection du réseau AEP dans le bourg ENV02226	67 500 15,00 %	---	---
Syndicat des Eaux de Saint Amans de Pellagal - Montbarla À Montbarla - Renouvellement des canalisations AEP des Granges à la Garrigue et du Buch jusqu'au ruisseau de Fontmanière ENV02222	21 000 15,00 %	---	---
SMEP (SIAEP de Valence-Moissac-Puymirol) À Pommevic - Renouvellement du réseau AEP antenne Amiral ENV02292	7 922 15,00 %	---	---
SMEP (SIAEP de Valence-Moissac-Puymirol) À Golfech - Réhabilitation du réseau AEP rue de la Mairie ENV02320	6 150 15,00 %	---	---
SMEP (SIAEP de Valence-Moissac-Puymirol) À Saint Vincent Lespinasse - Renouvellement du réseau AEP antenne Beller ENV02295	23 790 15,00 %	---	---
Total	126 362	---	---

(*) Taux arrondi.

Ces subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours.

Article 204142- sous fonction 61 - opération EPTR :

Autorisation de programme 2015 :	710 869 €
Crédits déjà engagés :	265 670 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	126 362 €
Crédits disponibles :	318 837 €

Article 204142- sous fonction 61 - opération EPTC :

Autorisation de programme 2015 :	64 594 €
Crédits déjà engagés :	61 964 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	0 €
Crédits disponibles :	2 630 €

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'intervention finale du Conseil Départemental, par article budgétaire, détaillée ci-dessus, concernant :
 - le Syndicat des Eaux de la Région de Garganvillar à Castelferrus ;
 - le Syndicat des Eaux de Saint-Amans de Pellagal-Montbarla ;
 - le SMEP à Pommevic ;
 - le SMEP à Golfech ;
 - le SMEP à Saint Vincent Lespinasse ;
- Précise que ces subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 61, opération EPTR.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC